

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2025/0667/176 du 24 mars 2025 du **Ministre du Travail** accorde à la société CMG SA à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque DIECI, du type RVL 155, avec le numéro de construction ZNVRVL155PXE05939.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du ...09 AVR. 2025

Steinfort, le ...09 AVR. 2025.



Le bourgmestre



Le secrétaire communal